

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire de deux assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal
pour la législature 2018-2022**

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales (CASSO) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavisier sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art. 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CASSO (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de deux assesseurs de la CASSO pour la législature 2018-2022.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 13 juin 2018, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni ; MM. Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller, Yvan Luccarini et Nicolas Suter. Jean-François Chapuisat était excusé pour cette séance.

Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle a rencontré la présidente de la CASSO au mois d'avril 2018 pour discuter des besoins de la cour, afin de déterminer les profils professionnels qui étaient recherché. Puis, les postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant les profils spécifiques :

- un médecin généraliste
- un spécialiste en assurances sociales ou une personne disposant d'une longue expérience dans ce domaine

L'annonce a été publiée le vendredi 4 mai 2018 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 2 juin 2018, seule une personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Pour cette nouvelle législature, la commission a décidé de modifier sa pratique et de procéder, désormais, à des auditions comme c'est déjà le cas pour les autres magistrats (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre, le Procureur général, etc.). Ses motivations, ses compétences, et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été abordées avec soin. La durée de l'entretien a avoisiné entre quinze à vingt minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité du candidat.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La commission a souligné l'excellence du profil pour cette élection. En effet, ce candidat a des qualités personnelles et professionnelles indéniables pour siéger comme assesseur à la CASSO. À l'issue de l'audition, la commission, après délibérations, a rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard de ce candidat qui est :

- M. Alain Perreten

Le 2^e poste sera repourvu par le biais de la procédure habituelle pour une élection complémentaire. L'annonce sera publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO) dans le courant de l'été 2018.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, sur la candidature d'Alain Perreten à l'un des deux postes d'assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022.

Le dossier de ce candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 18 juin 2018.

Le président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin